

## Peut-on relier les impôts sur les sociétés au fait économique générateur ?

**Une nouvelle modélisation du STATEC permet d'établir le lien entre les impôts sur les sociétés et les profits des entreprises sur une vingtaine d'années, mais semble sous-estimer les impôts générés sur les années récentes.<sup>1</sup>**

Pour prévoir les recettes fiscales au Luxembourg, les modèles du STATEC exploitent, de manière générale, le lien étroit entre l'évolution des impôts et celle de leurs bases fiscales respectives, approximées par des agrégats macroéconomiques. Dans le cas des impôts sur les sociétés, la relation avec les profits des entreprises, mesurés par l'excédent brut d'exploitation, est moins évidente à établir. Ceci découle notamment de la collecte de ces impôts, caractérisée par des décalages importants et une vitesse variable.

L'évolution des impôts sur les sociétés est beaucoup plus en ligne avec celle de l'excédent brut d'exploitation si l'on rapporte ces impôts à l'année de leur génération. Cette série est incomplète sur 2015-2020, mais un modèle économétrique montre que, sur la période 1994-2014, il est possible d'expliquer 80% de l'évolution des impôts par l'excédent brut d'exploitation, l'Euro Stoxx 50 et la concurrence fiscale entre pays. Ce modèle indique un impact positif et significatif des réductions des taux d'imposition nationaux sur la base fiscale, tandis que les hausses des taux d'imposition dans les pays concurrents accroissent la base fiscale du Luxembourg.

La tentative d'utiliser la relation dégagée pour estimer les recettes générées sur 2015-2020 ne donne en revanche pas des résultats satisfaisants : le modèle, qui performe bien sur 1994-2014, sous-estime en effet les recettes cumulées générées sur 2015-2020. L'accélération de l'encaissement observé devrait dès lors ne pas constituer la seule source de l'envolée des recettes sur les années récentes [2017-2019 en particulier]. Les autres pistes d'explications potentielles nécessitent l'observation de nouvelles données et d'analyses futures plus approfondies.

<sup>1</sup> Cette publication porte ainsi sur les recettes passées et ne s'exprime pas sur les conséquences de la réforme de la fiscalité des sociétés qui se prépare actuellement au niveau de l'OCDE.

### Bureau de presse

**Christian Welter** | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683  
[press@statec.etat.lu](mailto:press@statec.etat.lu)

Pour en savoir plus  
**Cathy Schmit** | Tél 247-88459 | [Cathy.Schmit@statec.etat.lu](mailto:Cathy.Schmit@statec.etat.lu)

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.